

111 Mesures à prendre d'urgence pour faire face à la crise de la peste porcine africaine touchant les sangliers d'Asie

ALARMÉ par le fait que la peste porcine africaine se propage en Asie et entraîne la mort des sangliers d'Asie dans plus de 95 % des cas ;

NOTANT AVEC INQUIÉTUDE que, même avant l'arrivée de la peste porcine africaine, neuf des douze espèces de sangliers d'Asie étaient déjà menacées au niveau mondial en raison de la perte d'habitat, de la chasse et de la restriction de leur aire de répartition géographique, des populations *ex situ* existant pour seulement quatre d'entre elles ;

SACHANT que l'UICN, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé animale (précédemment connue sous le nom d'OIE) ont signalé en 2021 que la peste porcine africaine pourrait mener à l'extinction de plusieurs espèces de sangliers d'Asie, qu'une nouvelle évaluation de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacéesTM est en cours pour toutes ces espèces et que nombre d'entre elles passeront vraisemblablement dans la catégorie En danger critique ;

PRÉOCCUPÉ par le fait que les nombreuses voies de transmission transfrontalières, dont le transport de porcs vivants ou morts, d'équipement ainsi que de viande crue et transformée, font qu'il est très probable que la peste porcine africaine touchera la quasi-totalité des populations de sangliers d'Asie ;

SOULIGNANT l'importance capitale que revêtent les sangliers comme ingénieurs de l'écosystème, espèces clés des chaînes alimentaires et source majeure de protéines pour des millions de peuples autochtones et de communautés locales en Asie (et le risque important que la peste porcine africaine présente donc pour la sécurité alimentaire) ;

NOTANT qu'actuellement les mesures de lutte contre la peste porcine africaine se concentrent davantage sur les porcs domestiques, en particulier ceux du secteur commercial, négligeant le rôle des sangliers dans la persistance du virus ;

ENCOURAGÉ, néanmoins, par le fait que certains gouvernements et organisations non gouvernementales des pays de l'aire de répartition ont déjà émis des plans de prévention et des mesures de contrôle de la peste porcine africaine qui couvrent les sangliers (et les cochons domestiques) et ont entamé des collaborations transfrontalières pour lutter contre cette maladie ;

INSISTANT toutefois sur le fait que davantage de pays doivent inclure les sangliers dans leurs plans de lutte contre la peste porcine africaine ; et

CONSTATANT qu'il est urgent que les bailleurs de fonds apportent un soutien important à la lutte contre la peste porcine africaine (notamment grâce à la mise au point d'un vaccin et au renforcement de la biosécurité) ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures de conservation d'urgence pour les sangliers d'Asie ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. DEMANDE à la Commission pour la sauvegarde des espèces de faire rapport sur la mise en œuvre de cette résolution au prochain Congrès mondial de la nature.

2. APPELLE les gouvernements des pays de l'aire de répartition à assurer la conservation des sangliers d'Asie en :

a. faisant de ces espèces une priorité dans leurs plans, politiques et actions ;

b. veillant à la mise en œuvre des plans qui visent à protéger ces espèces de la peste porcine africaine ;

c. tenant compte des impacts de la peste porcine africaine sur les peuples autochtones et les communautés locales ; et

d. instituant des politiques sur la chasse au sanglier, l'élevage de porcs à petite échelle ainsi que le commerce des cochons domestiques, des sangliers et de leurs produits, afin de lutter contre la peste porcine africaine et d'assurer une biosécurité efficace.

3. RECOMMANDE que tous les organismes gouvernementaux, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les zoos, les instituts de recherche et le secteur privé apportent leur soutien à la conservation des sangliers d'Asie en :

a. encourageant et mettant en œuvre des actions sur le terrain, y compris des travaux de recherche sur la dynamique des infections dues à la peste porcine africaine et de sa guérison ;

b. organisant des campagnes de sensibilisation ciblées, qui visent les publics clés, et renforçant les capacités en vue d'améliorer la biosécurité ;

c. partageant des données sur la conservation de ces espèces, y compris les données relatives à la peste porcine africaine, à l'intérieur de chaque pays mais aussi d'un pays à l'autre ;

d. lançant des programmes de suivi sur le long terme, en faisant appel à la science citoyenne dans la mesure du possible ;

e. établissant et maintenant des populations *ex situ* pour toutes les espèces de sangliers d'Asie ;

f. assurant le transfert d'animaux vers des lieux sûrs (*in situ* ou *ex situ*) ; et

g. mettant au point des vaccins contre la peste porcine africaine et préparant les futures campagnes de vaccination.